



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 71292

#### Texte de la question

M. Jean-François Mattei attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le problème de l'insécurité régnant actuellement à Marseille. Les chiffres communiqués par le commissariat central de Marseille pour les neuf premiers mois de l'année 2001 révèlent une augmentation sensible de la délinquance : la délinquance générale a augmenté de 10,7 % ; la délinquance de voie publique connaît, elle, une progression de 15 %. On constate que le nombre de mineurs mis en cause dans ces actes ne cesse de croître. Face à cette délinquance grandissante, les effectifs de la police nationale se révèlent notoirement insuffisants. La préfecture de police indique que le nombre de fonctionnaires de police nationale sur la circonscription de sécurité publique de Marseille a évolué positivement entre le 1er janvier 1998 et le 28 février 2001 de 2 743 à 3 109 fonctionnaires. Cependant, cette augmentation n'est que « photographique ». En effet, sur les 3 109 fonctionnaires recensés, on compte 566 adjoints de sécurité dont la formation et la compétence procédurale sont limitées et qui n'ont pratiquement aucune prérogative en matière de sécurité. En outre, sur les 2 543 restants, 20 % d'entre eux sont affectés à des tâches exclusives de toutes missions de police et de toutes formes de lutte contre la délinquance, telles que la surveillance de certains constats généraux, de bâtiments publics, des tâches de secrétariat administratif ou bien encore des missions qui devraient relever de l'administration pénitentiaire. Alors que la sûreté est pour l'édifice de la république le socle nécessaire à l'exercice de toutes les libertés, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que la sécurité des Marseillais soit assurée et quels sont les moyens réels qu'il compte mettre en oeuvre afin de contribuer à une diminution de la délinquance.

#### Texte de la réponse

L'affirmation d'une présence policière accrue et vigilante sur l'ensemble du territoire national constitue une priorité pour les services de police. Dans la circonscription de Marseille, les policiers déploient de jour comme de nuit, tant dans le domaine préventif que répressif, une activité soutenue. En 2001, la hausse des faits constatés s'est établie à 9,7 %, toutes infractions confondues. Parallèlement, l'activité de la police s'est traduite par une forte augmentation de 21,1 % du nombre de faits élucidés et un accroissement de 6,5 % du nombre de personnes mises en cause. La politique engagée depuis le colloque de Villepinte en octobre 1997, régulièrement suivie et dynamisée par les conseils de sécurité intérieure, repose principalement sur deux piliers que sont la police de proximité et les contrats locaux de sécurité. La signature d'un contrat local de sécurité le 29 mars 1999 a permis le développement d'une efficace coproduction de sécurité entre la ville de Marseille et les services de l'Etat dans le but de parvenir à une meilleure protection des personnes et des biens. Dans le prolongement de cette dynamique partenariale, la circonscription de Marseille a été retenue dès la première vague de généralisation de la police de proximité, pour la mise en oeuvre de cette nouvelle doctrine d'emploi de la police nationale alliant prévention et répression. A ce titre, la circonscription de Marseille a bénéficié de crédits supplémentaires à hauteur de 767 373 euros sur les années 1999 et 2000, renforcés par une consolidation annuelle de 227 573 euros, et son parc roulant a été augmenté de 12 véhicules quatre roues et 40 scooters. Par ailleurs, dans une conjoncture liée au fort renouvellement démographique des personnels, ce service a connu une évolution positive de ses effectifs qui sont passés, entre le 1er janvier 1999 et le 1er janvier 2002 de 2 827

fonctionnaires, tous corps confondus, à 2 864, soit une augmentation globale de 37 fonctionnaires, ceux du corps de maîtrise et d'application ont été portés, dans le même temps, de 2 398 à 2 464 gradés et gardiens de la paix, soit un gain de 66 policiers. Il en résulte un ratio police/population des plus favorable, d'un policier pour 282 habitants (1 pour 425 au plan national). L'effort entrepris sera poursuivi au cours de cette année, à l'occasion des mouvements de mutations de personnels et des sorties d'écoles programmées en 2002 afin de maintenir ce potentiel et de conforter l'action de la police de proximité. En complément, une compagnie républicaine de sécurité a été fidélisée sur le département des Bouches-du-Rhône. Cette unité apporte son concours, selon les besoins, en matière d'ordre public et de lutte contre les violences urbaines, favorisant ainsi le redéploiement et le soutien des services locaux dans l'exercice de leurs actions de police de proximité. Aussi, s'agissant de l'emploi des fonctionnaires actifs, il appert qu'à la fin du mois de janvier 2002, sur 2 684 éléments, 83,4 % accomplissent directement des missions de lutte contre la délinquance. En ce qui concerne les adjoints de sécurité, leur formation initiale est passée de huit à quatorze semaines, depuis le 1er septembre 2001, incluant une formation spécifique leur permettant d'acquérir la qualité d'agent de police judiciaire au titre de l'article 21 du code de procédure pénale. Les modalités d'application de cette nouvelle capacité judiciaire sont encadrées par la loi relative à la sécurité quotidienne n° 2001-1062 du 15 novembre 2001. Elles permettent donc à ces agents contractuels de droit public de concourir davantage à la plupart des missions de police, sous la responsabilité des fonctionnaires des services actifs de la police nationale. A Marseille, la première affectation d'adjoints de sécurité date de novembre 1997 avec 50 jeunes. Actuellement, sur 605 éléments, 504 (soit 83,3 %) sont affectés à des missions de voie publique, sur des secteurs de police de proximité aux côtés des fonctionnaires de police titulaires. Ils participent également à des tâches d'accueil du public, d'aide aux victimes et de soutien logistique. Par ailleurs, s'agissant des charges judiciaires, parajudiciaires et de gardes statiques, le conseil de sécurité intérieure a pris dans son relevé du 6 décembre 1999 des décisions visant à alléger le nombre de ces missions incombant aux fonctionnaires de sécurité publique. Ainsi, les efforts entrepris dans ce domaine par les services de police de Marseille ont-ils déjà entraîné une diminution des charges indues de 25 %. Plus globalement, le gouvernement a procédé depuis 1997 à la création de 5 200 emplois supplémentaires de gardiens de la paix et à la budgétisation de 1 100 emplois administratifs, ainsi qu'au remplacement des départs en retraite liés à la démographie. En outre, l'importance des mesures budgétaires décidées par le Gouvernement en 2001 se traduit par la création, en 2002, de 3 000 emplois nouveaux dont 2 700 de policiers actifs et 300 de personnels administratifs, techniques et scientifiques. Concernant les moyens, la mise en place de la police de proximité, axe majeur de la politique gouvernementale en matière de sécurité, s'est traduite, grâce à un budget de près de 80 millions d'euros par un renforcement sans précédent des moyens de fonctionnement et d'équipement mis à disposition de la sécurité publique. Dès l'achèvement de la troisième vague de généralisation, ce sont 1 000 véhicules supplémentaires et 2 000 scooters qui auront accru le parc des moyens mobiles de ses services et qui s'ajoutent à des moyens accrus en informatique et transmissions. Sur le plan de l'immobilier, Marseille disposera de 38 implantations immobilières utilisées dans le cadre de la police de proximité. Deux opérations immobilières majeures sont actuellement en cours : l'implantation d'un nouveau commissariat de la division Centre dans l'ancien grand hôtel de Noailles, opération d'un montant 6,9 millions d'euros dont les études ont débuté ; et la construction en voie d'achèvement d'un nouveau commissariat de la division Nord, dans le quartier Delorme, opération d'un montant de plus de 7 millions d'euros, dont la livraison est prévue au printemps 2002. Enfin, l'élaboration d'une démarche stratégique pour la police nationale permettra de définir, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle pour la période 2002-2006, les objectifs, l'organisation et les moyens nécessaires à la police pour mieux lutter contre la délinquance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-François Mattei](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71292

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 décembre 2001, page 7495

**Réponse publiée le :** 1er avril 2002, page 1808